

ABONNEMENT.
 Saumur :
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
 BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne, . . . 20 c.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAPORTE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continu jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 2 Février 1880.

LE FLEUVE MALADE.

Les prodiges qui précédèrent la mort de César ne sont pas le seul témoignage de cette grande loi de la vie par laquelle les événements naturels se lient aux événements humains.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes s'en sont aperçus ; l'unité intime et profonde de l'ordre physique et de l'ordre moral fait de l'univers tout entier, et, en particulier, de notre petite planète, un tout vivant d'une seule et même vie.

Les distinctions puériles que quelques-uns s'évertuent à faire entre la matière et l'esprit ne sont que des jeux d'écoliers, et le penseur attentif et modeste qui consent à voir les choses telles qu'elles sont en réalité n'a pas de peine à découvrir cette vérité évidente, que les désordres de l'esprit humain et les désordres de la nature marchent et marcheront toujours de concert.

C'est donc avec un effroi mêlé d'une certaine espérance que je considère l'embâcle de la Loire, parce qu'elle est à la fois à mes yeux un signe manifeste des affolements du temps et un doux présage de l'effondrement prochain de la République.

Je me crois d'autant plus fondé dans ce consolant pronostic, que l'embâcle de la Loire appartient au premier chef à l'ordre le plus significatif des symptômes naturels : l'embâcle de la Loire doit en effet se classer parmi ces phénomènes de la vie, que, grâce à notre pauvreté d'esprit, nous prenons pour des accidents et que nous nous ingéions à combattre par ce que nous appelons des remèdes : l'embâcle de la Loire est une maladie.

L'hiver que nous subissons, cela est évident, est d'une nature tout à fait extraordinaire. Le froid dont il nous pince est d'une

malignité sinistre que les autres froids n'ont jamais présentée.

Le thermomètre et le baromètre, avec leur langage sec et géométrique, ne nous en peuvent donner que la quantité, et cette quantité, somme toute, n'a rien de si extraordinaire, même pour nos climats.

Ce que le thermomètre et le baromètre ne pourront pas raconter aux générations futures, c'est cette tempête de calamités de toute sorte dont l'hiver de 1880 a été la cause.

Quelques centimètres de neige, mais d'une neige évidemment maudite ou empoisonnée, ont suffi pour mettre Paris presque en état de siège, pour y rendre la circulation impossible, pour l'affamer presque ; les services de salubrité ont été tout à coup suspendus, une masse d'ordures et de déjections est restée accumulée dans les rues et à l'intérieur des maisons, et les fièvres paludéennes, inconnues dans notre capitale, sont venues mêler leurs miasmes aux gracieux essais des gripes, des pleurésies et des congestions cérébrales, qui ont tué les gens par centaines.

Après la neige, la glace, non pas mince et innocente comme dans les hivers ordinaires, mais profonde, formidable, solidifiant en un banc continu la masse entière des fleuves.

La navigation a été pétrifiée avec les eaux qui la portaient, et, à l'heure qu'il est, de nombreuses industries sont arrêtées dans leur travail, faute de matières premières que les canaux leur apportaient.

Tout cela est hors de proportion avec les effets du froid. La moitié de l'Europe passe huit mois de l'année sous la neige, par des températures variant de 10 à 30 degrés au-dessous de zéro. Pendant ce temps, ces peuples continuent leur vie ordinaire, et quand arrivent ces dégels formidables du Nord, auprès desquels les nôtres ne sont rien, cette liquidation s'opère sans dégâts et sans catastrophes.

Mais voir un glacier polaire se former à Saumur, au beau milieu de ce « jardin de la France » tant chanté pour la douceur de son

climat, voilà qui atteste un détraquement météorologique aussi évident et non moins lamentable que le détraquement politique et moral dont la France et l'Europe sont en ce moment affectées.

C'est quelque chose d'effrayant que ce fleuve malade, auprès duquel les ingénieurs s'empressent, à coups de dynamite et de torpilles, comme des médecins auprès d'un homme terrassé par une de ces maladies comme la pleurésie ou la fièvre typhoïde.

Il a pris froid, les tissus se sont congestionnés, les vaisseaux se sont engorgés et tordus ; le sang, furieux des obstacles qu'il rencontre, s'est échauffé, s'est enflammé peu à peu ; et ses flots ardents, forçant vainement contre la barrière que l'inflammation leur oppose, se sont mis à fermenter, à produire des fibres et des végétations monstrueuses dont l'enchevêtrement s'accumule en une énorme tumeur. La tumeur va crever, et si l'on n'y met ordre, des torrents d'humeurs empoisonnées vont se déverser dans tout le corps et y répandre le ravage et la destruction.

Voilà la maladie de la Loire. Ne trouvez-vous pas d'effrayants rapports entre cette maladie-là et celle dont nous souffrons ? Et ne voyez-vous pas clairement, dans cette leçon de la nature, que le moment est venu où il faut qu'un des deux creve ?

Sera-ce le malade, sera-ce l'abcès ?

Bulletin politique.

Les préoccupations militaires prennent à l'étranger une importance que nos agitations républicaines nous engageant à méditer.

En parlant de l'augmentation de l'effectif de l'armée allemande et de l'opposition que ce projet rencontre dans les cercles parlementaires, nous disions que le maréchal de Moltke interviendrait, s'il le fallait, pour démontrer la nécessité de cette mesure.

Nous ne pensions pas que les faits nous donneraient si promptement raison. M. de

Moltke a parlé. Voici la dépêche que l'Agence Havas a reçue de Berlin, 29 janvier :

« En réponse à une lettre qui lui a été adressée, et dans laquelle on le prie d'user de son influence sur l'empereur pour faire diminuer l'effectif de l'armée allemande, le feld-maréchal de Moltke a répondu :

« Quel est l'homme qui ne partagerait pas le désir de voir alléger les lourdes charges qu'impose l'entretien de l'armée à un pays comme l'Allemagne, situé au milieu de puissants voisins ? Ce ne sont ni les princes, ni les gouvernements qui restent sourds à ce vœu.

« Mais on ne peut espérer de voir une situation meilleure que lorsque toutes les nations auront reconnu que toute guerre, fût-elle victorieuse, est une calamité publique. Mais toute la puissance de l'empereur n'est pas capable de faire naître une pareille conviction ; elle ne peut naître que d'une meilleure éducation religieuse et morale des peuples, résultat d'un développement historique de plusieurs siècles, dont ni vous ni moi ne serons témoins. »

Cette opinion du vieux maréchal est assez catégorique, ce nous semble. Qu'on ôte de sa lettre les phrases humanitaires sur les calamités qu'entraînent les entreprises belliqueuses, phrases qui ne sont écrites que pour satisfaire un vœu platonique en faveur de la paix, que reste-t-il de cette déclaration ?

C'est que l'empereur, dans toute sa puissance, « n'est pas capable » d'empêcher la guerre, si la guerre devient nécessaire ou utile à l'empire allemand.

C'est que l'abolition de la guerre entre les peuples, — douce chimère ! — si toutefois elle arrive jamais, n'aura lieu que dans plusieurs siècles, et que, pour le moment, c'est une duperie de l'espérer.

Nous voudrions nous tromper, mais il nous semble que cette lettre du maréchal major-général de l'armée allemande est beaucoup plus grave encore que le projet d'augmentation de l'effectif.

Le projet nouveau peut être expliqué si-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES
 DE
MA TANTE JEANNE
 HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

Tante Jeanne avait trouvé, dans la nécessité de faire beaucoup d'argent avec son industrie, cette fructueuse supercherie : c'est qu'à proportion qu'elle emportait un petit poulet, elle glissait sous la couveuse un nouvel œuf, qu'elle avait pris le soin de réchauffer dans ses mains afin que la poule ne se doutât pas de cet échange en se trouvant tout à coup en contact avec un corps froid, remplaçant la petite bête brûlante que l'excès de la chaleur venait de faire naître.

Elle avait marqué l'œuf nouveau, afin de pouvoir le reconnaître au milieu des autres et pour ne point faire d'erreur en retirant, après le temps de l'incubation passé, ceux qui s'étaient élevés sans profit pendant le premier couvage, et il est bien rare qu'il n'y en ait pas toujours quelques-uns.

Tante Jeanne mettait treize œufs sous sa poule ; c'est un nombre adopté par les femmes de la campagne ; elle ne voulait faire à cet égard ni plus ni

moins qu'elles ne faisaient, comptant leur expérience pour un sérieux apport dans ses entreprises, profitant intelligemment des écoles faites par autrui, car elle sentait bien qu'elle n'en pouvait point faire elle-même, les écoles se payant trop cher pour être à la portée de notre bourse.

Les poules, surprises un moment par les cris des poussins qui venaient au monde et que l'on emportait, se remettaient encore assez vite de ce trouble passager en comptant, du bec et de l'aile, les œufs sur lesquels elles étaient retenues, au nom de leur grand désir de maternité, pour une série nouvelle de vingt et un jours.

Il faut dire aussi que tante Jeanne avait la précaution de donner, à cet instant critique, de la mie de pain trempée de vin à la couveuse qui, prise d'un doux sommeil amené par la chaleur que cet aliment insolite répandait dans sa tête et dans son estomac, s'y laissait aller et recommençait, sans s'en douter, un second stage maternel.

Quand elle sortait de sa légère émotion et de son assoupissement factice, elle croyait avoir rêvé ; il n'en était plus question et les choses reprenaient leur cours ordinaire, sans plus de trouble et sans autre récrimination de la part de la couveuse.

A cette époque de l'année, quelques femmes de la campagne glissent, de préférence, parmi les poules qu'elles apportent au marché, celles qui veulent couvrir, et elles les remplacent par des pondeuses.

Les travaux des champs, qui appellent et retiennent ces femmes loin de leur maison, ne leur permettent pas de donner à l'élevage de la volaille tous les soins que ce genre de travail comporte ; elles aiment donc bien mieux les vaillantes poules qui leur donnent un œuf tous les matins, pendant un certain laps de temps, et leur laissent leur liberté tout le jour.

Tante Jeanne achetait avec empressement les poules couveuses à chaque marché où elle allait, et de suite elle leur offrait un panier garni des treize œufs réglementaires, les laissant ainsi satisfaire leur instinct familial, instinct toujours très-développé chez la poule, et les y aidant même au besoin.

Au bout du troisième mois d'installation, j'ai vu dans l'atelier de couvage cinquante poules très-occupées de leur future progéniture.

A un moment donné, tante Jeanne ne faisait plus qu'un chemin de son atelier à la crèche de ses petits poulets, tant il lui en naissait un peu partout à la fois.

Tous ceux qui venaient au monde dans la même semaine étaient traités en frères jumeaux ; ils habitaient le même logis, mangeaient à la même sébille ; mais, à mesure qu'ils grandissaient, on les faisait passer dans une autre pièce, un peu moins chaude, un peu moins close aussi, et ainsi de suite jusqu'au moment où ils allaient dans la cour commune pren-

dre leur part de liberté et du grain que tante Jeanne jetait à la jeune volaille, avec une générosité qui la faisait lestement croître et la tenait toujours en belle humeur.

A chaque fournée, qui ne se composait pas moins de quarante ou de cinquante petits, que l'on mettait au grand air tous à la fois, les voisines émerveillées venaient jeter un coup d'œil d'admiration sur la basse-cour de notre ferme. On levait les mains au ciel, on parlait d'un secret inévitable, de quelque chose de mystérieux qui seul pouvait permettre d'atteindre à de pareils résultats, et chacun se retirait en réfléchissant profondément à cette fécondité sans pareille des hôtes de la basse-cour de tante Jeanne.

On réfléchissait donc beaucoup au village, quoique notre tante eût bien volontiers donné sa recette à tout le monde ; mais à ce qu'elle eût pu dire, nul n'aurait voulu ajouter foi. S'en prendre au merveilleux était bien préférable, surtout pour des gens de la campagne qui ne voulaient point manquer une si belle occasion de crier au miracle et de se signer, en parlant des sorts heureux ou contraires que les gens au regard malveillant jettent à leurs terres, à leurs bétails, parfois à eux-mêmes, tout comme de ceux qui portent chance, quand on les rencontre, le matin, avant tout le monde.

A coup sûr tante Jeanne, en se rendant de Paris à la ferme, avait croisé quelqu'un qui lui avait porté

non justifié par des considérations politiques, telles que l'augmentation de la population, la nécessité de conserver aux forces allemandes leur supériorité sur les forces de la Russie, de l'Autriche et de la France, l'urgence enfin de certaines mesures de précaution.

Mais le maréchal de Moltke n'entre pas dans ces explications: il ne cherche aucun subterfuge pour présenter le projet au monde parlementaire; il dit nettement qu'il ne faut pas espérer une situation meilleure qui écarte toute crainte de guerre. Il parle en soldat et il n'hésite pas à renvoyer à plusieurs siècles, c'est-à-dire à jamais, les espérances de ceux qui rêvent la fin des guerres.

La Tribune, de Berlin, a beau annoncer des meetings nombreux et des démonstrations populaires pour protester contre le nouveau projet, après cette lettre du maréchal, nous ne croyons pas au succès de l'opposition. Nous doutons même que le gouvernement, armé de la loi sur le petit état de siège, tolère ces démonstrations si elles lui déplaisent.

Le grand-chancelier, qu'on disait malade à Varzin, a employé ses loisirs à mûrir son projet; il vient d'arriver à Berlin pour le soutenir de concert avec le major-général de l'armée. Il n'est pas dans ses habitudes de se laisser intimider par l'opposition.

C'est le 12 février que se réunira le Parlement allemand, pour discuter cette grave question de l'augmentation des forces militaires. Nous savons assez que le Parlement est soumis depuis quinze ans au grand-chancelier; nous n'attendons pas de lui une résistance capable de faire échouer le projet de loi.

Le seul point qui nous touche est de savoir quelles raisons donnera M. de Bismark pour procéder à de pareils armements et vers quel but est dirigée en ce moment sa politique.

On nous parle de paix à Vienne et à Berlin, comme à Londres et à Saint-Petersbourg; mais nous ne voyons, en somme, que des précautions militaires formidables, comme si une méfiance générale répondait aux déclarations pacifiques.

Chronique générale.

Les députés de gauche paraissent très-émus de l'attitude prise par le ministre de la guerre devant la commission de recrutement de l'armée. M. Farre ment aux promesses de ses débuts. Il refuse énergiquement la réduction du service militaire à trois ans et déclare que le service actuel ne peut être considéré que comme un *minimum*. Il parle de discipline, d'obéissance, d'éducation militaire. Voilà des hérésies républicaines que la gauche ne peut tolérer. « Encore un sur lequel nous nous sommes trompés, » disait tout à l'heure un membre de la commission d'un air menaçant qui n'indiquait pas qu'on soit disposé à tenir compte à

bonheur; il ne pouvait en être autrement, et peu s'en fallut qu'on ne lui demandât, pour aller consulter aussi, quel était le sorcier avec lequel elle était en rapport de bonne amitié.

Vers la fin d'août, sans compter les couveuses que l'on avait mises dans une petite cour spéciale pour les soigner tout particulièrement, afin de les remettre de leur fatigue, il y avait, à la ferme, six cents poulets ou poulettes, ce qui allait constituer une somme d'argent respectable, dès que les premiers fruits auraient permis que l'on s'occupât avantageusement de la mise à l'engrais de ce petit peuple emplumé.

Tante Jeanne souriait d'aise en regardant cette foule babillarde, sur laquelle reposait une bonne partie de ses espérances.

La basse-cour était légèrement en contre-bas avec le jardin potager, qu'un petit cours d'eau traversait dans toute sa longueur.

Dès les premiers jours du printemps, c'était quelque temps encore avant Pâques que cela se passait, sur la prière de tante Jeanne qui en avait elle-même indiqué le tracé, en fichant en terre de minces piquets, nous nous mîmes à piocher et à creuser une tranchée qui devait conduire un filet d'eau au centre de la basse-cour.

Cette eau était destinée à en sortir par les grandes étables, qui étaient en si mauvais état qu'elles ressemblaient à des ruines et dont néanmoins notre

M. Farre de ses épurations et de ses théories sur l'aumônerie militaire.

On a distribué à la Chambre le texte d'une proposition de loi, signée de MM. de la Basselière, Bourgeois, de la Rochette et de Baudry d'Asson, basé sur les souffrances exceptionnelles de l'industrie salicole dans la région de l'Ouest, et ayant pour objet d'exempter les marais salants de la zone de l'Ouest de l'impôt foncier pendant l'année 1880.

D'après le Times, il paraît que M. de Freycinet a le sentiment des épreuves qui l'attendent, et qu'il fait même des mots sur ce sujet. Un député radical ayant reproché à M. le président du conseil de tourner autour des difficultés, au lieu de les regarder en face, il aurait répondu: « Je le sais, non-seulement le cabinet ne regarde pas ces choses en face, mais il louche; car il tourne un œil du côté du Luxembourg et l'autre du côté du Palais-Bourbon. »

Il résulte de la conversation de M. de Freycinet avec les membres de la commission, que le gouvernement a l'intention de modifier sensiblement le projet de M. Cazot dans le sens indiqué par les dernières délibérations de la commission.

Sous le bénéfice de ces modifications, le cabinet espère faire accepter le projet de loi du gouvernement.

M. Cazot sera donc entendu de nouveau à la prochaine réunion de la commission.

La commission de la magistrature a ajourné ses délibérations jusqu'au jour où elle recevra la communication du ministre de la justice sur les résolutions qui doivent être prises au conseil des ministres.

Dans son numéro du 18 janvier, le *Droit du peuple illustré* a publié un dessin qui, sous le titre: *Une Scène de Rablais*, représente M. Gambetta attablé avec un compagnon et buvant. Le gérant du journal était assigné devant la 8^e chambre correctionnelle, la censure lui ayant promis d'autoriser le dessin si M. Gambetta donnait son autorisation, et la direction du *Droit du peuple illustré* ne s'étant pas procuré l'autorisation de l'honorable président de la Chambre des députés. Sur les réquisitions de M. le substitut de Beaurepaire, le gérant a été condamné par défaut à 400 francs d'amende.

Il est évident que cette image satirique menaçait l'existence de la République. M. Gambetta est le roi: *noli tangere*.

L'ambassade impériale ottomane a communiqué le télégramme suivant, qu'elle a reçu de Constantinople, et que nous reproduisons pour donner connaissance à nos lecteurs de la version ottomane de l'incident d'Alexandrette:

tante s'était réservée l'entière jouissance, sans contrôle aucun, même de la part d'Aubin qui était pourtant, aux yeux de tous, le seul maître à la ferme, celui sans l'ordre de qui on n'accomplissait aucun labour, on ne faisait nul changement, quelque peu important qu'il fût.

La tranchée finie, tante Jeanne nous en fit garnir tout le fond de cailloux inégaux et moussus, que nous allions chercher au bord et au fond du ruisseau qui coulait à quelques portées de fusil de notre habitation; car tante Jeanne ne voulait pas que l'on dérangeât la moindre des choses à celui qui traversait le jardin; elle avait aussi jeté son dévolu sur celui-là pour y faire venir des écrevisses qui, à un certain moment, devaient lui donner beaucoup d'argent.

Pendant que nous allions et venions, la brouette chargée, elle semait un épais gazon sur les talus, qui devaient en être consolidés à proportion que les racines enchevêtrées de l'herbe prendraient de la force et de la ténacité.

Rien n'est solide comme les frêles racines des plantes que l'on foule presque impunément aux pieds. Elles ont reçu de la nature les vertus nécessaires à leur modeste situation; elles sont résistantes et vivaces; le mal qu'on leur fait leur profite, car, pour une tige brisée, plusieurs poussent à l'entour. Qui de nous peut se flatter d'avoir été aussi généreusement partagé par dame Nature en face

« Les journaux ont rapporté, ces jours derniers, qu'à la suite d'une rixe entre la population d'Alexandrette et des matelots français, ceux-ci auraient essayé plusieurs coups de feu tirés par les gendarmes de la localité.

« Une rixe a eu effectivement lieu à Alexandrette, entre quelques habitants et des marins d'un aviso français en état d'ivresse, rixe à la suite de laquelle la police a dû intervenir. Mais il est inexact que ces matelots aient essayé le feu des gendarmes, sur l'ordre du caïmacan.

« Une enquête a été du reste ouverte sur cet incident, et le caïmacan invoque le propre témoignage de ces mêmes matelots pour se disculper. »

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre épure à fond l'Ecole de Saint-Cyr.

Le général Henrion, commandant de l'Ecole, est remplacé par le général Cholleton. On annonce que MM. le colonel Arnous, commandant en second, le commandant Villeminot, commandant le bataillon, le lieutenant-colonel Lacoste de l'Isle, commandant l'escadron, le commandant Bourrelly, directeur des études, sont tous renvoyés de l'Ecole et répartis dans diverses garnisons. C'est un renouvellement complet du personnel de l'Ecole de Saint-Cyr.

Les projets du général Farre commencent à se faire jour peu à peu. Le nouveau ministre est résolu à changer les garnisons sur presque tous les points de la France. La garnison de Paris ne sera pas exceptée de la mesure, et nous connaissons bon nombre d'officiers, très-acclimatés sur le boulevard et aux Champs-Élysées, qui font déjà grise mine.

La mesure en elle-même a un bon côté. Il est certain qu'il y avait, pour beaucoup de nos régiments, une inégalité de traitement à faire cesser. On nous cite un régiment de hussards qui est à Pontivy depuis la guerre. Cela n'est pas juste.

Mais la réforme a deux inconvénients. Elle entraîne de grandes dépenses d'argent, et surtout elle va rendre inutile une bonne partie de ce qui a été fait pour la mobilisation de l'armée. Or la mobilisation était une œuvre accomplie. Le général Fay a pu le dire, il y a quelques jours, en termes éloquents et émus, lorsqu'il a dit adieu à ses compagnons d'armes! Est-il bien nécessaire de toucher à une œuvre que les gens compétents admiraient? L'avenir nous le dira.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*: « L'année dernière, nous rappelions les dispositions ingénieuses imaginées par M. le docteur Haro, médecin-major au 69^e de ligne, qui, grâce au concours du colonel de son régiment, a pu mettre à exécution un procédé simple et économique, permettant d'entretenir parmi nos soldats la propreté

des besoins ou des revers dont notre existence est pleine?

(A suivre.)

MIR D'AGHONNE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

MARDI 3 février 1880.

Représentation extraordinaire

L'ÉTOILE DU NORD

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

Distribution. — Danilowitz, M. Gense; Peters Michaeloff, M. Sureau; Gritzenko, M. Rougé; Georges Skawronski, M. Delersy; Maître Reynolds, le colonel Yermoloff, M. Letellier; le général Tchermetteff, M. Constant; Ismalailoff, officier cosaque, M. Demon; un ouvrier, M. Preys; Catherine, M^{lle} Gally; Prascovia, M^{lle} Rita Lelong; Nathalie, vivandière, M^{lle} Longueville; Ekimona, vivandière, M^{lle} Boulangeot.

Grenadiers de la garde, jeunes soldats, cosaques de l'Ukraine, marins, ouvriers charpentiers, cantinières, villageois, villageoises, recrues.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

du corps à un degré absolument irréprochable.

» Depuis, de nombreux essais ont été tentés et ont complètement réussi.

» Ainsi, au 2^e de dragons, on a adopté une méthode pour chauffer l'eau, qui consiste à placer sur des poêles, dits de Lyon (forme de cloche), un appareil en fer battu, à feu central. Cet appareil est de forme cylindrique; au centre, un tube un peu plus large que le tuyau du poêle s'étend dans toute la longueur de la bouillotte, laquelle est munie d'un robinet en cuivre placé à sa partie inférieure; elle est munie, en outre, d'un couvercle; sa contenance peut varier suivant la grosseur du poêle ou le nombre d'hommes de la chambrée. Le fond de l'appareil a la forme de la cloche du poêle.

» La douche est donnée à six hommes par jour; il faut une heure pour cette opération. Voici comment on procède: un baquet d'écurie dans lequel on a mis un peu d'eau froide est apporté auprès du poêle; l'eau de l'appareil entrant en ébullition, on place le baquet sous le robinet et on laisse couler l'eau de l'appareil jusqu'à ce que celle du baquet soit suffisamment chaude; on ajoute alors immédiatement un seau d'eau froide dans la bouillotte, pour remplacer celle qui en a été extraite. Cette eau est en ébullition quand le tour du deuxième cavalier arrive, c'est-à-dire après huit ou neuf minutes. L'homme qu'on doit laver se déshabille, entre dans le baquet; deux cavaliers l'épongent et le savonnent, c'est l'affaire de cinq à six minutes. Le baigneur ainsi lavé se retire; les deux cavaliers vont vider le baquet, le rapportent avec un peu d'eau froide et on recommence pour un autre cavalier ce qui a été fait pour le premier.

» Au 2^e de dragons, au moyen de ce système on arrive à laver à l'eau chaude les quarante-deux hommes qui composent un peloton de cavalerie une fois par semaine, ce qui ne les empêche pas d'avoir de l'eau chaude à volonté dans la bouillotte pour se laver les pieds, faire leur barbe, ainsi que tous les petits lavages qu'on ne peut pas faire avec de l'eau froide quand la saison est rigoureuse.

» Le mode, suivant nous, semble excellent sous tous les rapports, et l'emploi ne tardera certainement pas à se généraliser.

» Un colonel a trouvé le moyen d'obtenir, sans aucune dépense, de l'eau chaude pour les usages de la vie domestique, pour le nettoyage des effets, pour donner à chaque homme un bain de pieds régulièrement toutes les semaines. L'innovation consiste à utiliser la chaleur produite par le fumier du cheval dans les régiments de cavalerie, pour se procurer en toute saison de l'eau chaude, d'une façon économique et permanente. Le colonel qui a eu cette idée, aussi simple que pratique, l'a mise à exécution dans son régiment déjà depuis longtemps, et il n'a qu'à se féliciter tous les jours des résultats obtenus. Sa recette est bien simple et peut se résumer de la façon suivante:

» On prend six bonbonnes en verre, que l'on trouve partout, dans toutes les villes de garnison et qui servent au transport de l'acide sulfurique. Chacune d'elles contient à peu près un hectolitre. On les remplit d'eau; on les bouche, à l'aide d'un bouchon traversé par un tube en caoutchouc formant siphon et dont une extrémité plonge jusqu'au fond du verre, tandis que son extrémité libre est munie d'un robinet de bois destiné à laisser l'accès au courant liquide.

» Les bonbonnes étant placées les unes à côté des autres, on les recouvre de tous les côtés d'une couche de fumier qui doit avoir environ vingt à trente centimètres d'épaisseur partout, excepté au niveau du goulot, qui doit rester libre et apparent. Au bout de quarante-huit heures, la chaleur est suffisamment développée dans le fumier pour faire monter la température de l'eau des bonbonnes à 40 et 45 degrés; au bout de quatre jours, elle s'élève à 60 et 65 degrés.

» Chaque matin on vide, à l'aide du tube amorcé en siphon, la moitié du contenu de chaque bonbonne, et, en enlevant le bouchon, on remplace l'eau évacuée par une égale quantité d'eau froide. Le lendemain, le mélange est suffisamment échauffé pour pouvoir servir aux usages indiqués plus haut.

» L'expérience a été pratiquée à l'aide de six bonbonnes avec un plein succès. On a pu ainsi disposer 300 litres d'eau chaude pour le régiment tous les jours.

» Le fumier employé est capable de fournir une chaleur suffisante pendant envi-

ron douze ou quinze jours. Au bout de ce temps, il est épuisé et a besoin d'être renouvelé.

» Le procédé peut être perfectionné : jeux de bonbonnes multiples, mises en action successivement pour avoir un rendement continu; boîtes carrées en métal mince comme récipients, pour faciliter le maniement et éviter la fragilité, etc. Mais, en résumé, le principe est posé; c'est l'important. On peut avoir de la sorte, partout, même dans les campements, de l'eau chaude pour tous les usages de la vie domestique et pour les soins du corps. On pourrait arriver à avoir une réserve d'eau assez considérable pour suffire à donner aux troupes des bains tièdes tous les huit jours. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les concitoyens de M. Combié viennent encore d'infliger un fier démenti à leur estimable maire et lui prouver qu'il s'avance beaucoup trop, lorsqu'il affirme qu'en supprimant les processions il a l'assentiment général. Plus de 8,000 personnes se sont spontanément réunies hier et rendues dans un silence religieux à Notre-Dame des Ardilliers, et ont renouvelé en quelque sorte le vœu de leurs ancêtres de 1615, implorant la protection de la Mère de Dieu pour la ville. C'est encore la voix du peuple qui a parlé, et il faut espérer que le vieil adage : *Vox populi vox Dei*, ne sera pas démenti et que Dieu sera avec nous.

Sans doute, nos maire et échevins n'ont point pris part à cet acte religieux, mais cette nouvelle manière d'être passe dans leurs mœurs. On ne les voit point figurer dans les cérémonies les plus chères au cœur du peuple, lorsqu'il proclame sa force et sa supériorité en s'inclinant devant le Tout-Puissant. Nos républicains semblent n'avoir pris pour règle de se mêler à la multitude que pour solliciter ses suffrages et lui promettre beaucoup. Une fois parvenu aux honneurs, le candidat heureux délaisse trop souvent celui qu'il flattait la veille. Tout bouffi de sa gloire, il croirait s'abaisser de favoriser et de prendre part aux pratiques religieuses qui datent de plusieurs siècles et qui répondent si bien aux aspirations du plus grand nombre.

Les trois épreuves faites à Saumur, avec un concours de plus en plus empressé, ne justifient que trop le désaccord qui règne entre administrés et administrateurs.

Le maire de Saumur a pris un arrêté qui vise toutes les processions et qu'il saura, a-t-il écrit, faire respecter. La chose ne nous semble pas si facile. Comment interpréter cette protestation générale de toute une population qui se lève pour suivre religieusement ses inspirations, sans enfreindre cependant un règlement de police? Si M. Combié avait autorisé ce qu'on lui demandait si légitimement, dans des circonstances exceptionnelles, il n'eût peut-être pas compté 7 à 8,000 fidèles allant d'un pas pressé et dans le recueillement le plus profond implorer la miséricorde de Dieu; et les nombreux étrangers qui sillonnaient nos quais n'auraient point été témoins de l'échec fait au prestige municipal par cette manifestation des habitants.

Notre maire, qui n'avait pas craint de s'éloigner de ses administrés, bien que le danger n'eût pas disparu un instant, était de retour hier. On dirait vraiment qu'il craignait que les catholiques n'enfreignissent son arrêté; mais il doit être rassuré aujourd'hui, et il peut repartir pour Paris et y dormir en paix. D'abord, les catholiques n'ont pas sucé le lait de l'insubordination, et ils observent strictement les prescriptions de l'autorité; de plus, chez nous, ces processions d'un nouveau genre ont je ne sais quoi d'imposant et de grandiose : le nombre remplace la croix et les bannières, l'esprit religieux et le sentiment chrétien s'y développent d'une façon admirable et se transmettent aux plus indifférents.

La chapelle de Notre-Dame des Ardilliers a été promptement remplie jusque dans les angles les plus reculés. Le sanctuaire, la nef, les chapelles et l'immense rotonde étaient beaucoup trop étroits pour contenir cette foule. Après le cantique si populaire et si patriotique : *Pitié, mon Dieu, M. le curé de Saint-Pierre est monté en chaire, et, prenant pour texte : *Benedicite, glacies et nives Domino*, il a développé quelques-unes des*

pensées que lui suggéraient ces paroles du roi David, et a tenu suspendu à ses lèvres un auditoire nombreux et d'élite. Nous espérons qu'il nous sera possible de donner prochainement une analyse de cette admirable paraphrase.

Après le chant des Litanies des Saints, auquel répondait toute l'assistance, et le salut solennel, la foule s'est écoulée silencieusement, et pendant plus d'une heure, par la rue de Fenet, la levée de Limoges et les quais. Chacun était heureux de cet acte de soumission à la Providence qu'il avait implorée afin de préserver le pays de tout danger.

Nous avons eu, hier dimanche, une véritable température printanière; le soleil n'a cessé de briller du plus vif éclat, et dans l'après-midi ses rayons venaient réchauffer notre atmosphère, si glacée depuis plus de deux mois. Il n'en fallait pas davantage pour faire sortir toute la population de la ville et des environs; aussi les rives de la Loire ont-elles été sillonnées par une foule plus considérable encore que de coutume. Les routes de Souzay et de Villebernier ont reçu un énorme contingent de visiteurs, et, d'un côté comme de l'autre, les voitures de toutes sortes s'y comptaient par centaines. Parmi les curieux, on remarquait encore un très-grand nombre d'étrangers, quelques-uns venus de points éloignés, comme il en arrive chaque jour depuis près d'un mois à Saumur et qui donnent à notre ville une animation qu'on ne remarque guère d'ordinaire qu'à l'époque des fêtes hippiques.

Toute la journée il y a eu des détonations formidables produites dans la glace par la dynamite. Ces détonations, qui font trembler le sol et les maisons des rives du fleuve, s'entendent, dans le département d'Indre-et-Loire, à une distance de plus de quarante kilomètres. Sur le coteau et dans la vallée, chaque coup reproduit assez bien les grondements du tonnerre. Jamais, en temps de paix, on n'aura entendu en France un pareil bombardement.

Aujourd'hui encore, le temps est magnifique, le vent est toujours à l'est, et, à midi, le thermomètre marque 8 degrés au-dessus de zéro.

L'EMBACLE DE GENNES.

On écrit de Gennes, 29 janvier, au *Journal de Maine-et-Loire* :

Pour ceux qui n'ont jamais vu les mers polaires, un spectacle curieux et capable de donner idée de ce que les voyageurs racontent de ces lointaines régions, est à coup sûr celui que présentent actuellement les glaciers de la Loire.

Aussi, combien de paisibles rentiers ont quitté le coin de leur feu, combien de commerçants ont quitté leur comptoir, pour aller visiter la banquise de Villebernier.

Aucun d'eux ne verra sans doute ces choses-là de sa vie. C'est à souhaiter d'ailleurs; car qui sait les malheurs que nous réserve le dénoûment de cette triste féerie!

Mais enfin, puisque nous sommes dans les glaces, profitons-en au moins pour admirer ce qu'il peut y avoir de beau dans cet affreux chaos.

Permettez-moi donc de signaler à ceux de vos lecteurs que ce spectacle peut intéresser, un point de vue remarquable que le soleil va détruire.

Qu'ils viennent à Gennes, pendant qu'il en est temps encore, et ils repartiront contents de leur voyage.

La masse de glace qu'ils ont vue à Villebernier ne les aura certainement pas intéressés autant que ce qu'ils verront ici.

Il est impossible de se faire une idée des aspects pittoresques et imprévus que présente l'embacle de Gennes.

La baisse qui s'est produite en Loire a contribué beaucoup à rendre le tableau curieux.

La glace, en effet, n'étant plus soutenue par l'eau, s'est affaissée en certains endroits, et forme des ravins à côté de montagnes de glaçons qui se sont entassés dans les positions les plus bizarres et défiant toutes les lois de l'équilibre.

Mais ces choses-là ne peuvent s'écrire, elles peuvent à peine se peindre, il faut les voir.

LA BANQUISE DE QUEAUX.

On écrit de Persac à l'*Avenir de la Vienne* : « Nous avons, entre Persac et Queaux, une banquise qui, pour n'avoir pas le renom de celle de Saumur, ne laisse pas que de donner de vives inquiétudes aux riverains de la Vienne. »

Il s'est formé sur les bas-fonds de la Vienne, au pied de la propriété des Cordeliers, une banquise obstruant la Vienne sur une longueur de 200 à 300 mètres. L'amas des glaces atteint en certains endroits une hauteur de 4 à 5 mètres. On dirait une carrière de marbre blanc bouleversée par quelque tremblement de terre et où les blocs gisent pêle-mêle.

La masse des glaces est énorme, et, lors du dégel, si une crue venait à la soulever et à la mettre en mouvement, c'en serait fait de tout ce qu'elle rencontrerait en aval.

Les ponts de Lussac seraient assurément menacés, si cette masse n'était ni arrêtée, ni brisée à son passage au barrage de Villars.

Les piles du pont de la Rallerie, le moulin de la Rallerie, le moulin de Villars, la minoterie de M. Escouault ne sont pas sans être menacés.

A Chaumeil, dans la plaine de la rive droite, la Vienne, barrée par la banquise qui obstrue son lit, commence son œuvre d'érosion sur la propriété de M. Gabriel Dumas.

En aval de la banquise, la Vienne est gelée et les piétons passent sur la glace. En amont, la rivière charrie d'énormes glaçons qui viennent se heurter contre l'embacle avec fracas. Le bruit du heurt et le frottement des glaçons qui plongent et poursuivent leur marche sous la banquise, font comme le grondement perpétuel du tonnerre lointain.

Quand un des glaçons que charrie la Vienne, en amont, vient à frapper un arbre, cet arbre est coupé comme avec une serpe. Ceux qui n'en ont pas été témoins ne se font aucune idée de la violence du choc d'un glaçon de 8 à 10 mètres carrés et d'une épaisseur de 40 centimètres, qui a l'air de suivre tranquillement le courant.

Les glaces qui s'amoncellent en amont augmentent de jour en jour, et nous croyons qu'il importe de surveiller la banquise et de prendre des précautions. — *Un riverain.* »

On sait combien il est tombé de neige, cette année. Un membre de la Faculté des sciences, M. de Touchimbert, vient d'envoyer à l'Institut des photographies qui y ont fait sensation.

Elles représentent des flocons de neige tombée à Poitiers, le 24 décembre dernier.

Or, ces flocons ont la forme de petites roses pompon, ayant leurs pétales contournés, comme ceux des roses de nos jardins, et striés longitudinalement. Ces fleurs de neige, qui ont au moins un centimètre et quelquefois trois centimètres de diamètre, se sont produites partout où la lumière pénétrait librement. Il n'y en avait ni sous les arbres, ni sous les arbustes.

Le prix du pain a baissé à Paris, par suite de la diminution qu'ont subie les grains et les farines.

Faits divers.

La scène vient de se passer à Boulogne-sur-Mer.

Un jeune homme se présente pour tirer au sort. Il tire un mauvais numéro et s'écrie : « *A bas la République!* »

Le sous-préfet le fait arrêter et traduire en police correctionnelle. Le procureur, qui a été un zélé magistrat sous l'Empire, requiert contre le pauvre diable les peines les plus sévères : « On ne saurait punir trop sévèrement, dit-il dans un beau mouvement d'éloquence, ces individus qui se permettent de pousser le cri séditionnel de : *Vive la République!* »

Le tribunal et le public sont partis d'un éclat de rire et le jeune homme a été acquitté après une admonestation du président.

On sait qu'il existe en Angleterre une loi contre les blasphèmes, juréments et interjections malsonnantes.

Le tribunal de police vient de condamner le charpentier Doswon à 5 shillings d'amende, pour avoir « juré comme un païen » dimanche soir.

Il faut croire que cette loi n'est appliquée que bien rarement, à en juger par l'éternel *Goddam* qui est le moindre juron des Anglais.

De quelles accupations ne seraient pas ac-

cablés nos tribunaux si une pareille loi existait en France!

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton, membre de l'Institut) contient dans son numéro de Janvier :

TEXTE. — Le Convive, saynète de Lope de Rueda, traduction inédite; Notes sur la prononciation française; — Les Fourmis, expériences remarquables; — L'Art chez soi, conseils pratiques; — La Vie sincère; — Les Stations agronomiques; — Les Leçons de choses au dix-septième siècle; — Etc.

GRAVURES. — Sainte Famille, d'André del Sarto; — L'Amiral Martin Tromp; — Le Rappel des abeilles; — Machines de guerre au quatorzième siècle; — Etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Bureaux: quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : Six Millions de Francs.

Siège social : 7 et 9, rue Taibout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président;
RIGAL, docteur en droit;
DE BULLEMONT, officier de la Légion d'Honneur;
LALOU, banquier;
VATEL, industriel;
CRETET, ancien notaire;
ROLAND d'ETAPES, chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire;
LÉVY, commandeur de la Légion d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

SUCCESSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes :

Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit : 1 fr. 25 par mille francs.

Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Encaissements, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.

Payements de tous coupons.

LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.

Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT :
4 fr. pour un an. || Abonnement d'essai :
7 fr. pour deux ans. || 1 fr. pour trois mois.
9 fr. pour trois ans.

Les abonnés au journal le *Conseiller* pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierai de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,
Dame BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉRYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons

pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 34 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	8 h. 59 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 25 —	
6 45 —	10 22 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82	05		Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	768 75	1 25	
3 % amortissable	83 55			Crédit Foncier, act. 500 f.	1117 50	2 50		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115	50		Obligations foncières 1877	367	1		Société autrichienne	590	1 25	
5 %	117 10			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Crédit Mobilier	650			Orléans	382 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	241			Crédit Foncier d'Autriche	776 25	6 25		Paris-Lyon-Méditerranée	383		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513			Est	718 75	2 50		Est	381		
— 1865, 4 %	532 50			Paris-Lyon-Méditerranée	1172 50	2 50		Nord	386		
— 1869, 3 %	412			Midi	665			Ouest	384		
— 1871, 3 %	398			Nord	1500	1 25		Midi	380		
— 1875, 4 %	521			Orléans	1190	10		Paris (Grande Ceinture)	388		
— 1876, 4 %	524			Ouest	777 50			Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3235			Compagnie parisienne du Gaz	1315	2 50		Canal de Suez	568		
Comptoir d'escompte	898 75			C. gén. Transatlantique	647 50	2 50					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	8 — 56 —	10 — 37 —
(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	1 — 35 —	3 — 32 —	5 — 15 —
express.	7 — 15 —	9 — 15 —	11 — 15 —
omnibus.	10 — 37 —		
(s'arrête à Angers).			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 —	9 — 40 —	12 — 40 —
omnibus.	10 — 28 —	11 — 15 —	12 — 40 —
express.			
omnibus-mixte.			
omnibus-mixte.			
express-poste.			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 42^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.; le 46^e volume, Paris, 7 fr.

Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

A VENDRE

A près de 80/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place d'Orléans-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT.

1^o MAISON DE MAÎTRE, avec jardin et servitudes;
2^o MAISON DE JARDINIER, avec jardin de un hectare environ;
3^o Autre MAISON DE JARDINIER, avec jardin de un hectare et demi;
Le tout situé place du Chardonnet. S'adresser à M. CHAMBOURDIN, propriétaire. (45)

A VENDRE

TRÈS-JOLIE JUMENT DE TARBES

Cinq ans et demi.

Taille : 1 mètre 58 cent. — S'attelle et se monte.

Prix : 1,500 francs.

Prendre l'adresse au bureau du journal. (44)

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^{lle} PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

A VENDRE

UNE JUMENT ALEZANE

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.

Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Ou pour la Saint-Jean.

UNE MAISON

Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud. S'adresser à M. AUBIN. (491)

AVIS.

Par jugement du 24 mai 1879, le tribunal de Saumur a, sur la requête de l'administration des Domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession de la succession du sieur BENJAMIN MOUTON (ou MOUTTON), né à Brignoles (Var), le 14 octobre 1806, paraissant de fait domicilié à Saumur, décédé célibataire, à l'hospice de cette ville, le 23 juillet 1847.

Certifié par le directeur des Domaines soussigné.

Angers, le 14 juin 1879.

(45) FOUCHER.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A. COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.

Traitement gratuit pour les pauvres.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Vient de paraître :

LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8^o. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le